



Guinée

P.3

Manque de documents administratifs dans les communes



Edito à vue d'Aigle

La peur des immeubles en construction !

Après le drame de Démoudoula, c'est au tour du quartier Hafia 1 d'enregistrer mardi 11 août 2026 l'effondrement d'un immeuble en construction, avec le lourd bilan que l'on sait : 5 morts et de nombreux blessés. Des membres du gouvernement et des forces de sécurité se sont rendus sur les lieux pour constater de visu les dégâts humains et matériels. Des annonces fortes ont été faites dans la foulée pour éviter que de telles situations ne se reproduisent. Quant aux parents des victimes, ils n'ont que leurs yeux pour pleurer et s'en remettent à Dieu. Le moins qu'on dire et écrire c'est que les riverains des immeubles en construction.

Enseignement supérieur P.4



Vers la paralysie des cours à l'UGLC-Sonfonia (Entretien)

Dr Karamo Kaba, Gouverneur de la BCRG P.3



« Les injections de liquidités diminuent chaque semaine, et les banques recommencent à reverser de l'argent... »

Journée africaine de la Décentralisation P.5



La déclaration de la Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

Vie nationale P.5

Le PM Amadou Bah Oury appelle au dialogue et à la responsabilité

Enlèvement de Bella BAH P.5

Le grand imam de Conakry pardonne et demande sa libération

Vie de la nation P.2

ENTRE DÉFIS PLUVIEUX, CAP SOUVERAIN ET PAUSE HIVERNALE, LA GUINÉE FACE AUX RÉALITÉS DE SON HIVERNAGE 2026

Édito à vue d'aigle



La peur des immeubles en construction !

Après le drame de Démoudoula, c'est au tour du quartier Hafia 1 d'enregistrer mardi 11 août 2026 l'effondrement d'un immeuble en construction, avec le lourd bilan que l'on sait : 5 morts et de nombreux blessés. Des membres du gouvernement et des forces de sécurité se sont rendus sur les lieux pour constater de visu les dégâts humains et matériels. Des annonces fortes ont été faites dans la foulée pour éviter que de telles situations ne se reproduisent. Quant aux parents des victimes, ils n'ont que leurs yeux pour pleurer et s'en remettent à Dieu. Le moins qu'on dire et écrire c'est que les riverains des immeubles en construction sont obligés désormais de vivre la peur au ventre. Et la question qu'il va falloir se poser est de savoir si les services en charge de l'Habitat

et de l'Urbanisme font correctement et régulièrement leur travail pour mettre les pauvres populations à l'abri des drames de ce genre. Il suffit de sillonner les quartiers du Grand Conakry pour s'en rendre compte avec un réel pincement au cœur. Les immeubles en construction poussent partout comme des champignons, sous le regard impuissant ou complice des autorités locales. En cas de survenue de drame, comme à Démoudoula ou à Hafia 1, des discours se tiennent, des annonces se font pour apaiser les populations sous le choc. Pour beaucoup, cela ne suffit plus. Il faut absolument s'attaquer aux causes profondes de ces effondrements à répétition à Conakry. Comment les permis de construire sont-ils octroyés à des particuliers ? Les zones à haut risque sont-elles systématiquement identifiées par les services compétents de l'Etat ? Y a-t-il un suivi régulier et rigoureux des chantiers de construction d'immeubles d'habitation ou à usage commercial ? Voilà quelques questions pertinentes que l'on est tenté de se poser aujourd'hui. Les promoteurs immobiliers sont tenus de recruter des ingénieurs et autres architectes dignes du nom pour leur confier des travaux de construction de bâtiments à étages. Les autorités en charge de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire se doivent de faire preuve de fermeté face à toutes celles et à tous ceux qui poseraient des actes contraires à la loi dans le secteur de la construction. Si chacun devait se comporter bon lui semble, la vie en société serait rendue particulièrement difficile. Sachant que rien ne vaut la vie, les populations riveraines des immeubles en construction et à haut risque ne devraient plus se faire prier pour interpellier à temps les autorités compétentes pour que des vies puissent être sauvées.

Kèfina Diakité



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018

Siège : Quartier Bambeto, Secteur: Taryana, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée

E-mail : laigleinfosgn@gmail.com

Tél : (+224) 621 93 53 88

Fondateur & Administrateur Général Mamadou Aliou (Kèfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité

Tél. +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53

Directeur de Publication: Amadou Sadjo Diallo

Rédacteur en Chef: Sékou Condé

Secrétaire Général de la Rédaction: Samuel M'Bemba

Comité de Rédaction: Samuel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kèfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjo Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui, Ibrahima Bangoura

Stagiaire: Mamadou Oury Bah

Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub:

Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50

Chef PAO: Ibrahima Bangoura

Imprimeur: Alseny Camara 628066445

Imprimerie: Imprimerie Lanyi

Distribution: L'Aigle Infos/Maison du Livre

Mise en page: Ibrahima BANGOURA

Photographe: Moustapha Camara

Edité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

Vie de la nation

ENTRE DÉFIS PLUVIEUX, CAP SOUVERAIN ET PAUSE HIVERNALE, LA GUINÉE FACE AUX RÉALITÉS DE SON HIVERNAGE 2026



Une séquence hivernale rythmée par les intempéries, la gestion de l'État et le congé présidentiel

La période allant du 6 au 12 août 2026 s'impose comme un moment charnière pour la République de Guinée. Alors que le pays est plongé au cœur de sa saison des pluies, les précipitations intempestives et continues mettent à rude épreuve les infrastructures urbaines, notamment dans la capitale, ainsi que la résilience des populations rurales. Dans ce contexte climatique exigeant, l'exécutif guinéen et les collectivités locales maintiennent un cap résolu : conjuguer gestion d'urgence des intempéries et poursuite des réformes structurelles. C'est également le moment que choisit traditionnellement l'exécutif pour marquer une courte pause estivale, le président de la République observant son congé annuel tout en veillant à la continuité de l'État.

-Saison des pluies : l'épreuve des infrastructures et la nécessité d'anticipation

La récurrence des pluies torrentielles

de cette première quinzaine d'août rappelle avec acuité les fragilités structurelles en matière d'assainissement et de voirie. Les inondations localisées et les difficultés de circulation dans certains quartiers de Conakry ont mobilisé les services d'urgence et les autorités administratives. Face à ces défis saisonniers, la réponse publique s'articule autour de deux axes :

. L'assainissement d'urgence des grands collecteurs et des voies de drainage pour limiter les risques d'obstruction.

. La sensibilisation accrue des populations vivant dans les zones à haut risque d'inondation ou de glissement de terrain, afin de prôner la prudence et de faciliter les opérations de prévention.

-Le congé présidentiel : entre parenthèse méritée et continuité institutionnelle

Cette période hivernale est également marquée par le congé annuel du chef de l'État. Loin d'être un arrêt de la machine gouvernementale, cette séquence de repos illustre la solidité des institutions en place, où les départements ministériels et les services techniques continuent d'assurer la pleine fluidité de l'action publique. Cette parenthèse permet au sommet de l'État de souffler pour mieux aborder la rentrée, tout en démontrant que la vision stratégique de la transition est désormais ancrée dans une administration résiliente.

- Économie et souveraineté : consolider les bases face aux aléas Sur le plan macroéconomique et de la gouvernance, la Guinée poursuit son ambition de consolidation de ses acquis stratégiques. La gestion des grands projets miniers et

énergétiques reste le poumon financier de la transition, l'État veillant scrupuleusement à ce que les retombées économiques profitent au développement national malgré les soubresauts conjoncturels. Parallèlement, la rigueur budgétaire et l'efficacité des administrations locales, fraîchement installées, sont plus que jamais sollicitées pour garantir la continuité des services de base, même lorsque les conditions climatiques ralentissent les activités quotidiennes.

-Cohésion sociale et solidarité agissante

Au-delà des chantiers matériels, cette semaine du 6 au 12 août met en lumière la solidarité proverbiale du peuple guinéen. L'entraide dans les quartiers face aux intempéries et la mobilisation des organisations de la société civile pour soutenir les ménages vulnérables renforcent le ciment social de la nation. Les autorités locales rappellent que la discipline civique et le respect des consignes de sécurité demeurent les meilleurs boucliers pour traverser cette saison des pluies sans céder au découragement.

- Regard prospectif

La Guinée démontre une fois de plus sa capacité à faire front face aux aléas de la nature tout en gardant le cap de ses ambitions politiques et économiques. Si les défis de l'hivernage restent immenses, la volonté manifeste de structurer durablement le territoire et d'améliorer le cadre de vie des citoyens demeure la boussole la plus sûre pour bâtir un avenir prospère.

Kèfina Diakité

Education

Les enseignants communaux face aux salaires impayés et primes au rabais

Selon le site *Mosaïqueguinee.com*, la *Coordination nationale des enseignants communaux retenus de Guinée (CNE-CRG)*, en collaboration avec l'*Union des fonctionnaires locaux de Guinée (UFLG)*, n'exclurait pas de durcir le ton, pour contraindre le gouvernement à respecter ses promesses avant la prochaine rentrée scolaire. Ils font en effet face aux salaires impayés et aux primes au rabais.

Les deux structures ont décidé de saisir officiellement, lundi dernier, l'Intersyndicale de l'éducation (SNE-FSPE-SLECG) au moyen d'un memorandum détaillé. Ce document expose les principales injustices administratives et financières dont s'estiment victimes ces enseignants depuis leur intégration à la fonction publique en 2024.

Les signataires rappellent le rôle légalement reconnu de l'Intersyndicale, interlocuteur officiel entre le corps enseignant et l'État, et partie signataire du protocole d'accord additionnel du 4 avril 2024. L'article 5 de ce texte stipule notamment que les enseignants retenus à l'issue des concours de pratique de classe doivent bénéficier de rappels de salaire courant de janvier jusqu'au mois de leur prise en charge effective. « À ce jour, cette disposition n'a jamais été appliquée », déplorent-ils.

Le memorandum adressé à l'Intersyndicale dresse la liste des griefs retenus. Ce sont notamment: Le non-paiement des arriérés de salaire (janvier-septembre 2024). Malgré l'engagement formel de l'État, ces neuf mois d'arri-

rés n'ont toujours pas été versés; Des disparités dans l'attribution des primes d'incitation notamment aux enseignants-village. « La majorité des enseignants affectés en zones 3 et 4 continuent de percevoir les primes destinées aux zones 1 et 2. Cela entraîne un écart significatif : ils touchent entre 600 000 et 700 000 GNF, contre 1 000 000 à 1 300 000 GNF pour leurs homologues de la fonction publique centrale en poste dans les mêmes localités », précise le courrier.

La non-application de l'offre présidentielle portant attribution de quatre échelons : bien que cette mesure s'applique à l'ensemble des agents publics, les enseignants mis à la disposition des collectivités locales en ont été exclus sans justification.

Le défaut de reclassement des titulaires de diplômes supérieurs : bien que possédant des licences professionnelles, maîtrises ou diplômes équivalents, ces enseignants restent bloqués à la hiérarchie A1, contrairement aux autres corps de l'État qui bénéficient d'un classement supérieur.

Lors de la réception du document, l'Intersyndicale a réaffirmé sa volonté de porter ces revendications auprès des autorités compétentes et s'est engagée à rédiger un memorandum officiel à l'attention du gouvernement. Elle a toutefois exigé la transmission de pièces justificatives pour consolider le dossier. Les documents requis comprennent : le protocole d'accord additionnel du 4 avril 2024 (déjà transmis) ; les certificats de prise de service ; Les bulletins de salaire du mois d'avril 2025 portant la mention prime de rendement spécifique.

La CNECRG et l'UFLG promettent de publier dans les prochains jours un communiqué officiel précisant les modalités d'acheminement des documents, les structures habilitées à les recevoir, les délais de dépôt ainsi que les procédures de vérification. « Nous demeurons convaincus que, grâce à l'appui de l'Intersyndicale de l'éducation, ces injustices sociales seront corrigées dans les meilleurs délais », rapporte le site d'informations *Mosaïqueguinee.com*.

Sadjo

INTERVIEW

Guinée

Manque de documents administratifs dans les communes



La délivrance des extraits de naissance numériques connaît des difficultés dans plusieurs communes de Conakry et à l'intérieur du pays, en raison d'une rupture de papiers sécurisés. À Ratoma, l'officier d'état civil Amadou Konia Camara explique les causes de cette situation et les dispositions prises pour répondre aux demandes des citoyens.

L'Aigleinfos : Depuis plusieurs jours, des citoyens se plaignent de la rareté des extraits de naissance dans les communes. Qu'en est-il dans votre commune ?

Amadou Konia Camara : Ce phénomène est dû à la rupture des papiers numériques et sécurisés. L'extrait de naissance numérique est établi avec ce papier et, s'il n'y en a pas, on ne peut pas le produire. Aujourd'hui, comme vous venez de le dire, dans presque toutes les communes de Conakry et même à l'intérieur du pays, il y a cette rupture de papier.

L'Aigleinfos : Et cela dure maintenant depuis combien de temps ?

Amadou Konia Camara : Cela fait à peu près un mois qu'il n'y a pas ce papier. Sinon, vous-même,

vous voyez que la demande est très forte. D'ailleurs, tous les documents sont assujettis à l'obtention de ce document que vous appelez l'acte de naissance numérique. Pour faire le passeport ou la carte d'identité aujourd'hui, il faut impérativement avoir l'extrait de naissance numérique.

L'Aigleinfos : À Ratoma, vous produisez combien de documents par jour et comment se fait la délivrance ?

Amadou Konia Camara : Quand je prends Ratoma, par exemple, dans le cas de la gratuité de l'acte de naissance numérique, nous ne faisons pas de distinction entre les citoyens. Nous recevons tout le monde et nous enrôlons tout le monde. En termes de production, aujourd'hui, je dirais que Ratoma produit mieux que n'importe quel centre d'état civil. Par jour, au fur et à mesure que nous recevons les gens, nous traitons les dossiers. Il n'y a pas de nombre fixé pour dire que par jour, il faut prendre 50 ou 100 personnes. Tant que nous sommes là, nous recevons les citoyens et nous nous attelons à traiter leurs dossiers.

Conakry

Un immeuble R+5 s'effondre sur une villa à Hafia 1

Un immeuble R+5 en chantier s'est effondré dans la nuit de lundi à mardi, au quartier Hafia 1, dans la commune de Dixinn. Le bilan provisoire fait état de neuf victimes, dont cinq morts.



Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, accompagné des services compétents, notamment l'ANGUCH et des représentants du ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, s'est rendu sur les lieux pour constater les dégâts et suivre les opérations de recherche. L'immeuble s'est effondré sur une villa. Selon les autorités, les travaux sur les chantiers d'immeubles avaient fait l'objet d'une suspension dans le Grand Conakry et dans plusieurs villes de l'intérieur du pays.

Lamine Cissé, responsable des fa-

milles victimes, affirme avoir perdu cinq membres de sa famille dans l'effondrement. Il indique également que des signes de fragilité avaient été constatés sur le bâtiment quelques heures avant le drame.

« Hier, le chef du chantier est venu me voir pour me dire qu'il y avait une fissure sur un pilier de l'immeuble. Peu de temps après, il m'a dit qu'on pouvait passer la nuit et que le matin, ils allaient trouver une solution. Mais la famille n'a pas accepté cette proposition. Vers 2 heures du matin, l'immeuble s'est effondré et j'ai perdu cinq membres de ma famille », témoigne-t-il.

L'Aigleinfos : Êtes-vous parfois confronté à des cas d'urgence face à la délivrance de ce document ?

Amadou Konia Camara : Quand vous partez dans la salle de mariage, il y a beaucoup de citoyens qui sont dans l'urgence. Il y a des lauréats du Bac qui sont là et qui sont venus se faire établir l'extrait de naissance numérique. Il y a aussi des personnes malades qui doivent aller se faire soigner. Certaines personnes sont également là pour des questions administratives et ont besoin de ce document. Nous prévenons ces situations, parce que nous savons qu'il faut toujours garder quelques papiers pour parer à ces éventualités. Nous nous organisons donc et nous parvenons à satisfaire les citoyens qui sont dans le besoin.

L'Aigleinfos : Quelles sont les dispositions prises pour répondre rapidement à ce problème ?

Amadou Konia Camara : Les autorités sont informées. Elles sont en train de prendre toutes les mesures idoines afin que, rapidement, les centres d'état civil soient dotés de ces papiers, pour que nous soyons opérationnels et que nous puissions satisfaire les demandes des citoyens en termes d'actes de naissance numériques.

L'Aigleinfos : Merci à vous, Monsieur Amadou Konia Camara, officier d'état civil de Ratoma.

Amadou Konia Camara : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Selon le ministre Mohamed Lamine Sy SAVANÉ, neuf personnes ont été extraites des décombres, dont cinq décédées. Les opérations de recherche se poursuivent afin d'établir le bilan définitif.

« Nous avons réussi, avec l'appui de tous les services compétents, à extraire neuf personnes. Malheureusement, nous avons enregistré quatre morts pour l'instant. Nous gardons l'espoir qu'à la fin de la fouille, nous pourrions donner un bilan exhaustif, qui sera sanctionné par un communiqué officiel du gouvernement », a-t-il déclaré.

Le ministre affirme par ailleurs que les travaux de ce chantier avaient été suspendus, mais qu'ils ont repris lundi.

« Pour ce cas précis, conformément aux communiqués du gouvernement qui suspendaient tous les travaux à Conakry et dans les autres grandes villes, ce chantier a connu une reprise hier », a-t-il indiqué.

Les riverains avaient également été informés de la nécessité de quitter les lieux. Certains auraient toutefois regagné leurs habitations.

Dr Karamo Kaba, Gouverneur de la BCRG

« Les injections de liquidités diminuent chaque semaine, et les banques recommencent à reverser de l'argent... »

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue mardi 11 août 2026 au ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, Dr Karamo Kaba, le Gouverneur de la Banque centrale de la république de Guinée (BCRG) est revenu entre autres sur la crise de cash à laquelle la Guinée a fait face récemment.



Comme on le sait, cette crise de cash a eu un impact considérable sur les activités économiques.

Pour y faire face, le gouvernement guinéen n'a eu d'autre choix que de recourir à l'impression de milliers de billets de banque. Pour sa part, la Banque centrale de la République de Guinée que dirige Dr Karamo Kaba a mis en place des mécanismes pour promouvoir les transactions électroniques. Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue mardi 11 août 2026 au ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, le Gouverneur de la BCRG est revenu entre autres sur cette crise de cash.

« Il y a un an, on parlait beaucoup de pénurie de cash, mais ce n'était pas

une pénurie de liquidité. Tous les paiements effectués par virement, par transaction électronique ou par chèque n'ont jamais connu de pénurie. Il y a eu une pénurie uniquement par rapport au cash. Je veux rappeler que le franc guinéen ne se mange pas hors de Guinée. Le problème est que nous ne savions pas où étaient ces billets, mais ils n'étaient pas dans les caveaux des banques. Les imprimeurs avaient donc des difficultés à satisfaire tout le monde. Nous avons réussi à sécuriser un approvisionnement en billets, et nous sommes désormais tout à fait sereins concernant l'offre. Nous avons également lancé NimbaPay, il y a une dizaine de jours pour doper les paiements électroniques. Aujourd'hui, les chiffres de la Banque centrale montrent que les injections de liquidités diminuent chaque semaine, et les banques recommencent à reverser de l'argent, ce qui n'arrivait pas auparavant », a expliqué le Gouverneur de la BCRG.

Sadjo

Lire l'Aigle Infos.
c'est lire la vérité
et la vertu

« Les personnes qui sont autour de l'immeuble ont effectivement été informées, alertées et évacuées des lieux. Certains ont respecté, d'autres sont venus la nuit pour habiter », a ajouté le ministre.

Le département de l'Habitat appelle les populations au respect des consignes de sécurité et des décisions de suspension des travaux.

La liste des cinq personnes décédées lors de ce drame :

Fatoumata Camara âgée de 9 ans,

Amara Fadiga âgé de 16 ans,

Fodé Kaba Cissé 22 ans,

Moustapha Diakhaby 16 ans,

Mariama Cissé âgée de 70 ans.

Présente sur les lieux du drame, la ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation a expliqué le rôle des élus locaux dans la prévention des situations pareilles. Djénabou TOURÉ annonce l'évacuation des zones à risque.

« Je voudrais vous signifier que le rôle des élus locaux, des autorités administratives, est non seulement d'appuyer les services techniques dans les enquêtes, dans les investigations, mais également sensibili-

ser la population lorsqu'un risque est signalé dans leur localité, afin que les citoyens prennent en compte le risque signalé et qu'ils évacuent.

Comme l'a dit le ministre de l'Habitat, les investigations vont continuer, mais la situation avec ce qu'on a comme informations, les autorités ont été informées et les autorités ont sensibilisé. Mais malheureusement, parfois on a tendance à dire où aller, quoi faire. Alors que la vie est importante, nous devons tous préserver nos vies. Mais nous allons continuer à sensibiliser la population sur les zones de risque parce que des études ont été réalisées avec nos différents services techniques et ces études sont disponibles. Une décision gouvernementale interviendra pour faire évacuer de gré ou de force ces localités à risque. », a-t-elle annoncé.

Cet effondrement intervient quelques jours après celui enregistré à Démoudoula, dans la commune de Ratoma, qui avait fait huit morts et plusieurs blessés.

Samuel Demba. D



INTERVIEW

Enseignement supérieur

Vers la paralysie des cours à l'UGLC-Sonfonia



La Section syndicale de l'Université Général Lansana Conté de Sonfonia maintient la suspension de ses activités et réclame l'ouverture d'un cadre de dialogue avec les autorités universitaires. Selon son secrétaire général, Mamadou Adama Sow, cette décision constitue une « alerte » avant un éventuel élargissement du mouvement à l'échelle nationale si aucune entente n'est trouvée d'ici le mercredi 12 août.

L'Aigleinfos : On apprend que les enseignants de l'Université de Sonfonia veulent aller en grève ?

Mamadou Adama Sow : Nous n'avons pas déclenché une grève. Nous avons lancé une petite alerte. Il s'agit de la suspension de toutes les activités jusqu'à ce qu'on trouve un cadre de dialogue sincère, franc et honnête avec l'autorité. Vous n'êtes pas sans savoir que

depuis la nomination de M. le Recteur, le 18 octobre 2023, jusqu'à aujourd'hui, il ne nous a rencontrés qu'une seule fois. Et cela, par l'intermédiaire de la police d'État. Nous n'apprécions pas cela. Il n'aime pas le dialogue, c'est la vérité. Si nous sommes là, c'est parce que ça ne va pas. Nous sommes assis sur une poudrière au moment où je vous parle. Aucun texte n'est respecté, il n'y a pas de dialogue, il n'y a pas de transparence dans la gestion de la chose publique. En un mot, rien ne va.

L'Aigleinfos : Donc, pour vous, c'est un problème interne ?

Mamadou Adama Sow : Tout ce que vous connaissez comme mots, ça ne va pas. C'est d'abord une alerte. Hier, ils nous ont appelés autour de la table, grâce à la médiation de certaines personnalités, et nous leur avons montré que nous sommes de bonne foi. Nous ne sommes pas dans un syndicalisme de bataille. Nous les avons écoutés de 17 heures à 20 heures. Ils ont posé leurs problèmes et nous ont demandé pardon, en reconnaissant qu'ils nous avaient blessés et que le moment n'était pas opportun. Nous leur avons dit : « Vous vous moquez du syndicat. » Pendant trois ans et six mois, vous ne nous avez reçus qu'une seule fois. Lorsqu'on veut parler des préoccupations liées au travail, vous ne voulez pas. Comment voulez-vous que cela fonctionne ? Lorsque le président de la République donne des instructions fermes, vous refusez de les appliquer. Comment cela fonctionne-t-il ? Aujourd'hui, on peut reprocher beaucoup de choses au président de la République, sauf que l'enseignement supérieur est son « bébé gâté », c'est la vérité. Nous sommes les plus aisés, mais quand ça ne va pas à l'interne, ça ne va pas. Et c'est le cas dans toutes les institutions.

cupations liées au travail, vous ne voulez pas. Comment voulez-vous que cela fonctionne ? Lorsque le président de la République donne des instructions fermes, vous refusez de les appliquer. Comment cela fonctionne-t-il ? Aujourd'hui, on peut reprocher beaucoup de choses au président de la République, sauf que l'enseignement supérieur est son « bébé gâté », c'est la vérité. Nous sommes les plus aisés, mais quand ça ne va pas à l'interne, ça ne va pas. Et c'est le cas dans toutes les institutions.

L'Aigleinfos : Ce préavis de grève court jusqu'à quand ?

Mamadou Adama Sow : Si, mercredi 12 août, il n'y a pas d'entente, cela deviendra national. Soyez rassurés. Nous ne sommes pas à l'Université de Sonfonia pour l'argent. Nous sommes là pour la science, la pédagogie, l'académie et l'administration.

L'Aigleinfos : Qui sont ceux qui sont concernés par cette alerte ?

Mamadou Adama Sow : Ici, l'alerte concerne l'université, l'autorité supérieure et l'autorité du ministère. Si ça ne va pas et si nous ne sommes pas entendus, nous allons passer à la vitesse supérieure.

L'Aigleinfos : Quel comportement l'autorité première a-t-elle

adopté face à votre cri du cœur ?

Mamadou Adama Sow : Je ne vais pas vous mentir. Au moment où je vous parle, ce mardi, de 11 heures à 16 h 45, je suis resté assis devant le bureau de Monsieur le Recteur. Il me disait : « Attends-moi. » Le représentant légitime et légal des travailleurs, vous le faites asseoir de 11 heures à 16 h 45. Où en sommes-nous ? Il reçoit même les balayuses. Moi, je suis resté assis. Fatigué, j'ai quitté les lieux parce qu'il n'y a aucun respect pour moi ni pour les travailleurs. Je suis quand même l'élu légitime des travailleurs.

L'Aigleinfos : La suspension des activités concerne-t-elle uniquement les enseignants ou l'ensemble du personnel ?

Mamadou Adama Sow : Elle concerne le personnel. Nous avons seulement laissé certaines activités se poursuivre pour vous montrer que nous sommes un syndicat moderne et civilisé. Vous avez vu les travaux. Vous pouvez sillonner l'université : nous avons laissé les travaux continuer, notamment la rénovation et la construction, conformément à ce que le président de la République nous a donné. Vous avez vu la société chinoise et les différents travailleurs qui sont sur les chantiers. Nous ne les dérangeons pas. C'est pour vous dire que cette situation est malgré nous. C'est l'autorité qui nous a pous-

sés à sortir ce document.

L'Aigleinfos : Est-ce que vous pensez que tout le monde va suivre le mot d'ordre une fois lancé ?

Mamadou Adama Sow : Oui. Si vous avez constaté, regardez : la scolarité est fermée. C'est le nerf même, le poumon de l'institution. Tout est fermé. Tous ceux que vous voyez ici sont les ouvriers des chantiers. Vous pouvez sillonner l'université, il n'y a personne. Tout le monde est à la maison.

Ici, c'est l'union sacrée. Lorsqu'on déclenche, tout le monde est unanime parce que ce sont eux qui m'ont mandaté. C'est eux qui m'ont donné le quitus pour déclencher cette grève parce que ça ne va pas. S'il n'y a pas de dialogue entre l'autorité et même ses propres travailleurs, qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse ? Même nous, les intermédiaires, quand nous venons, on nous minimise et on nous ironise. Ils nous appellent quand ils veulent. Nous ne sommes pas des bébés, s'il vous plaît.

L'Aigleinfos : Merci à vous, Monsieur Mamadou Adama Sow, secrétaire général du syndicat de Sonfonia.

Mamadou Adama Sow : C'est moi qui vous remercie.

Entretien réalisé par Samuel Demba.D

Economie, Finances et Budget

La ministre Mariama Ciré Sylla revient sur l'accord de financement de 425 millions de dollars avec le FMI

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue mardi 11 août 2026, la ministre de l'économie, des finances et du budget, Mariama Ciré Sylla, est revenue sur l'accord de financement de 425 millions de dollars avec le FMI.



Il faut rappeler que ce programme est soutenu par la facilité élargie de crédit (FEC) pour une durée de 41 mois et devra être approuvé par la direction et le conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI). Il repose sur cinq priorités visant à consolider les fondations de l'économie de la Guinée ; la mobilisation durable des recettes publiques, notamment minières, et le renforcement de la transparence dans la gestion des ressources naturelles ; l'amélioration de la gestion des finances publiques, de la programmation et de l'exécution des investissements, ainsi que de la qualité de la dépense ; la consolidation de la stabilité macroéconomique et financière, le renforcement des réserves internationales et la rési-

lience face aux chocs ; le renforcement de la gouvernance, de la transparence et de la redevabilité, ainsi que des institutions économiques ; la diversification de l'économie, le développement du secteur privé, la création d'emplois et le renforcement du capital humain.

Lors de la conférence de presse, la ministre de l'économie, des finances et du budget a fait savoir que l'enjeu fondamental de cet accord est de transformer cette croissance portée par l'exploitation minière et les investissements dans les infrastructures en une amélioration durable des conditions de vie de nos populations.

« Cet accord intervient dans un contexte particulier pour notre

pays, marqué par le retour à l'ordre constitutionnel et par la volonté des autorités de consolider durablement la stabilité institutionnelle et économique. Il accompagne une vision, une ambition et des réformes que notre pays a souverainement choisi pour construire une économie plus forte, mieux gouvernée et capable de financer progressivement son propre développement. Sous le leadership du président de la République, Mamadi Doumbouya et sous la conduite de son premier ministre Amadou Oury Bah, notre pays a fait le choix de la transformation. La Guinée se trouve à un carrefour historique de son développement économique (...) », dira Mariama Ciré Sylla.

Et d'ajouter : « Notre croissance a atteint 6,9 % en 2025 et devrait s'accroître à 8,6 % en 2026. Nos recettes fiscales ont passé de 8,6% du PIB en 2024 à 11,3% en 2025. Nos réserves de change se renforcent, notre dette publique demeure à un niveau modéré. Notre pays a également franchi une étape historique en obtenant sa première notation souveraine internationale B+ avec perspective stable, avant de voir sa perspective relevée de stable à positive en six mois »

Mamadou Oury

Drame de Hafia 1

L'évacuation des zones à risque annoncée par la ministre Djenabou Touré

Le quartier Hafia 1 a enregistré dans la nuit du mardi 11 août 2026 l'effondrement d'un immeuble ayant fait 5 morts et plusieurs blessés. Un drame qui survient quelques semaines seulement après celui de Demoudoula.



Suite à cet effondrement meurtrier, des membres du Gouvernement et des forces de sécurité se sont rendus sur les lieux pour constater de visu les dégâts humains et matériels. Une occasion que la ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, Djenabou Touré, a mise à profit pour annoncer l'évacuation des zones à risque.

« Une décision gouvernementale interviendra afin de procéder à l'évacuation des populations installées dans les zones identifiées comme dangereuses », a déclaré Djenabou Touré, tout en précisant que des études axées sur les zones à risque ont été réalisées avec les différents services techniques. «

Les résultats sont disponibles... ces localités seront évacuées de gré ou de force », a-t-elle ajouté.

L'ancienne Directrice générale des élections a aussi rappelé qu'en pareille circonstance, les autorités locales ont un rôle important à jouer. « Le rôle des élus locaux et des autorités administratives consiste non seulement à appuyer les services techniques dans les enquêtes et les investigations, mais également à sensibiliser les populations lorsqu'un risque est signalé dans leur localité, afin qu'elles prennent conscience du danger et procèdent, si nécessaire, à leur évacuation... Les autorités avaient été informées de la situation et des actions de sensibilisation avaient été menées. Malheureusement, il arrive que certaines personnes se demandent où aller et quoi faire, alors que la préservation de la vie doit rester notre priorité. Nous devons tous œuvrer à protéger nos vies... Nous allons donc poursuivre les campagnes de sensibilisation auprès des populations vivant dans les zones à risque. », a déclaré la MATD, Djenabou Touré.

Sadjo

Journée africaine de la Décentralisation

La déclaration de la Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

À l'occasion de la célébration conjointe de la Journée africaine de la Décentralisation, du Développement local et de l'Etat civil, la Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Djenabou Touré, a fait une déclaration dont nous vous proposons ci-après l'intégralité....



« Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions, Africains et diasporas Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Partenaires au Développement, Chers compatriotes,

En ce 10 août 2026, la République de Guinée s'associe avec fierté et responsabilité à la communauté continentale pour célébrer la conjonction de deux événements majeurs de l'agenda **africain** : •La Journée Africaine de la Décentralisation et du Développement Local; •La Journée Africaine de l'Enregistrement des Faits d'Etat Civil et de l'Etablissement des Statistiques de l'Etat Civil.

L'édition de cette année nous interpelle autour de deux thèmes d'une portée stratégique cruciale : •« Assurer la disponibilité durable de l'eau et des systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 » ;

•« Nouvelle Décennie CRVS (2027-2036) : Consolider les acquis de l'APAI-CRVS et assurer l'avenir de l'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique grâce à l'intégration, la décentralisation et la digitalisation ». Ces deux orientations illustrent avec acuité la volonté déterminée du Gouvernement, en droite ligne de la lettre de mission confiée par Monsieur le Premier Ministre, Chef du **Gouvernement**, de déployer une politique intégrée de décentralisation, de développement territorial et de modernisation structurelle de notre système d'état civil. Administrations

Mesdames et Messieurs, Chers compatriotes,

En cette circonstance solennelle, je réaffirme l'engagement ferme de la République de Guinée à rappro-

cher l'administration de ses administrés, à consolider l'autonomie opérationnelle des collectivités décentralisées et à bâtir des territoires résilients, inclusifs et prospères. Notre ambition est claire : édifier une Guinée au sein de laquelle chaque citoyen jouit d'une pleine existence juridique, est écouté et dignement servi ; une Guinée où chaque collectivité, de la capitale aux zones les plus enclavées, devient un véritable moteur de progrès socio-économique. Sous le leadership éclairé de Son Excellence le Président de la République, Chef de l'Etat, Monsieur Mamadi DOUMBOUYA, le Gouvernement poursuit avec constance la refondation de l'Etat. Cette dynamique s'appuie sur des piliers fondamentaux :

- La déconcentration et la décentralisation efficaces de la décision publique ;
- La moralisation et l'optimisation de la gestion des affaires publiques locales ;
- L'ancrage de la démocratie participative à la base ;
- La refonte globale du cadre juridique et institutionnel de l'état civil;
- Le déploiement d'un Registre National de l'Etat Civil moderne, adossé à l'attribution d'un Numéro Personnel d'Identification (NPI) unique ;
- La garantie d'actes d'état civil sécurisés, infalsifiables et accessibles à tous.

Mesdames et Messieurs,

Urbanisme et aménagement du

territoire

Les efforts consentis par l'Etat traduisent déjà des avancées tangibles et quantifiables sur le terrain :

- Le renouvellement des instances de gouvernance des 375 conseils communaux ;
- Le renforcement spécifique de l'appui aux communes de Conakry à travers le Fonds de Développement des Communes de Conakry (FODECCON) ;
- La mise en œuvre effective du Fonds National de Développement Local (FNDL) et du Fonds de Développement Économique Local (FODEL) ;
- L'adoption de textes renforçant les compétences, l'autonomie et les ressources des collectivités décentralisées ;
- Le lancement des travaux mise en place du deuxième niveau de décentralisation : les Régions collectivités décentralisées ;
- L'adoption et la vulgarisation des lois sur l'identification des personnes physiques et sur l'état civil ;
- La constitution d'un Registre National des Personnes Physiques, à partir duquel est extrait le fichier électoral biométrique ;
- Le passage du taux d'enregistrement des naissances de 54 % en 2022 à 72 % en 2025 rapprochant la Guinée de la cible 16.9 des Objectifs de Développement Durable, qui vise à garantir une identité juridique à tous d'ici 2030.
- Le développement et le déploiement d'une plateforme de numérisation de l'état civil.

Chers compatriotes,

Droit de la famille Les efforts consentis par l'Etat traduisent déjà des avancées tangibles et quantifiables sur le terrain : 1. Améliorer la qualité et la continuité des services publics de proximité ;

- Réduire les disparités territoriales pour un développement équilibré et solidaire ;
- Consolider la démocratie locale et participative ;
- 2. Poursuivre la transformation numérique de l'état civil dans le strict respect des libertés individuelles et des droits fondamentaux ;
- 3. Renouveler son adhésion sans réserve au Programme pour l'Amélioration Accélérée de l'Enregistrement des Faits d'Etat Civil et de l'Etablissement des Statistiques de l'Etat Civil en Afrique (APAI-CRVS). L'ensemble de ces actions reflète la volonté ferme des autorités nationales de garantir à chaque citoyen une reconnaissance juridique, une existence administrative, et un accès équitable aux services publics. Pouvoir exécutif

Enfin, je tiens à réitérer, au nom de Son Excellence le Président de la République, Chef de l'Etat, Monsieur Mamadi DOUMBOUYA, ainsi que de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Amadou Oury BAH, nos sincères remerciements à l'endroit de tous les partenaires techniques et financiers, pour leur accompagnement constant dans les domaines de la décentralisation, du développement local et de la modernisation de l'état civil .

Vive la Journée Africaine de la Décentralisation et du Développement Local !

Vive la Journée Africaine de l'Etat Civil !

Vive la Coopération Internationale et l'Unité Africaine !

Que Dieu bénisse la Guinée ! », a déclaré la MATD.

Sadjo

Enlèvement de Bella BAH

Le grand imam de Conakry pardonne et demande sa libération

Sa famille, proches, amis étaient tous inquiets depuis son enlèvement le samedi dernier. Bella BAH connu pour ses prises de position controversées n'a plus donné de ses nouvelles à la suite d'une descente des éléments des forces de l'ordre encagoulés dans son école.



Trois jours après cet événement, le grand imam de la mosquée Fayçal de Conakry, a pris la parole mardi 11 août 2026. Dans une interview accordée à plusieurs médias, Elhadj Mamadou Saliou Camara a pardonné les propos tenus par l'activiste à son encontre et demandé aux autorités de le libérer.

« Celui qui a tenu ces propos est mon fils. J'ai plus de 80 ans aujourd'hui, donc c'est mon fils. Je suis un responsable religieux ; même sans tenir compte de l'âge, cela fait de moi un père pour lui. Donc, c'est mon fils », a déclaré Elhadj Mamadou Saliou Camara.

L'autorité religieuse a ensuite directement appelé les autorités à faire preuve de clémence.

« Alors, je pardonne ces propos et je demande pardon au gouvernement afin qu'il le relâche. Je plaide auprès des autorités pour qu'elles pardonnent à mon fils, Bella Bah », a-t-il ajouté.

Bella Bah, activiste de la société civile, a été interpellé samedi dans son établissement scolaire, à la suite de propos jugés offensants à l'égard du grand imam de la mosquée Fayçal. Des informations avaient ensuite fait état de sa présence dans les locaux de la Direction centrale des investigations judiciaires de la Police nationale. Les circonstances précises de son arrestation et les raisons de son maintien dans les locaux de la police n'avaient toutefois pas été officiellement précisées.

La prise de parole du grand imam intervient donc dans un contexte marqué par des interrogations autour de la situation de l'activiste. Son appel au pardon et à la libé-

ration de Bella Bah est désormais entre les mains des autorités.

Néanmoins, l'épouse de M. BAH a exprimé sa reconnaissance au responsable religieux pour ce pardon.

« Je prends la parole à la suite de notre Premier Imam, Elhadj Mamadou Saliou, afin de lui exprimer, au nom de mon mari et de toute notre famille, notre profonde gratitude pour le pardon accordé à son fils Bella Bah.

Je tiens à lui témoigner toute ma reconnaissance pour la sagesse et la hauteur de vue qui caractérisent son message.

Je prie Dieu de le rétribuer pour cet acte de grandeur.

Dès la libération de mon mari à la suite de cette déclaration, nous nous ferons un devoir de lui rendre visite afin d'honorer personnellement son geste », a exprimé Aminata BAH, épouse de Bella BAH.

Samuel Demba. D

Vie nationale

Le PM Amadou Bah Oury appelle au dialogue et à la responsabilité

Le lundi 10 août 2026, à la faveur de la présentation du portefeuille des programmes et réformes du Programme de développement socio-économique durable et inclusif, le Premier ministre Amadou Oury Bah a lancé un appel à la responsabilité collective, à la patience et au dialogue, tout en mettant en garde contre les discours agressifs susceptibles de menacer la paix sociale.



Dans son intervention de circonstance, le locataire du Palais de la Colombe a dénoncé les invectives, les menaces et les postures va t en guerre qui sont de nature à compromettre l'emploi, l'investissement et la sécurité.

« Le fait de crier, de menacer, de jeter des invectives n'arrange personne. Au contraire, ça crispe et ça crée un climat délétère », a déclaré Amadou Oury Bah devant les acteurs sociaux et les partenaires de l'Etat. Il n'a pas manqué d'insister sur l'importance des trois prochaines années. « Si je dis que ce sera facile, je vous aurais menti. Il faudra beaucoup d'efforts pour que nous

sortions de ce qui nous plombe », a-t-il martelé, tout en rappelant que les nations qui ont réussi leur développement l'ont fait grâce à des générations prêtes à consentir des sacrifices pour offrir un avenir meilleur à leurs descendants.

Pour lui, la génération actuelle en Guinée porte cette responsabilité historique. Il a aussi appelé à une introspection collective : revoir certaines pratiques, abandonner les réflexes de confrontation et privilégier le dialogue. « Nous avons des efforts à faire : changer nos habitudes », dira-t-il.

Amadou Oury Bah fera comprendre que la réussite du pays dépend désormais de la capacité des Guinéens à privilégier la stabilité, à accepter les efforts nécessaires et à maintenir un dialogue constant entre les différentes forces vives. Il appelle de tous les bords à faire preuve de résilience, de patriotisme et de responsabilité dans l'intérêt de notre bien commun ; la Guinée.

Sadjo

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

Attaques verbales et critiques contre des religieux

Le regard de l'imam Mohamed Ramadan Bah

Dans une interview accordée à *Africaguinee.com*, Oustaz Mohamed Ramadan Bah condamne fermement les injures et les attaques contre les religieux sur les réseaux sociaux notamment. Il a par ailleurs appelé les citoyens à privilégier le conseil et le dialogue, et invite les internautes à mesurer les conséquences de leurs propos.



A la question de savoir quel le regard qu'il porte sur cette situation, Oustaz Mohamed Ramadan Bah a répondu : « Je voudrais d'abord vous remercier pour cette opportunité qui nous permet de parler d'une question extrêmement importante pour notre société. J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah et j'atteste que Mohamed est Son serviteur et Son Messager. Pour revenir à votre question, effectivement, nous constatons avec beaucoup de regret que les insultes, les injures et

les attaques personnelles prennent de plus en plus de place sur les réseaux sociaux. Et lorsqu'on voit que ces attaques sont dirigées contre des religieux, des sages ou des autorités, cela devient particulièrement préoccupant. Notre pays est un pays profondément religieux. Une grande partie de notre population se réclame de l'islam. Même ceux qui ne pratiquent pas toujours leur religion comme ils le devraient se considèrent généralement comme musulmans.

Dans ces conditions, nous devons nous interroger sur nos comportements et sur l'image que nous donnons de nous-mêmes. L'islam n'a jamais enseigné l'injure comme moyen de résoudre un problème. Au contraire, l'islam nous enseigne la bonne parole, la patience, la sagesse et le conseil.

Même dans le cadre familial, on ne doit pas éduquer un enfant par les insultes. On doit lui parler, lui expliquer, le conseiller et lui montrer ce qui est bien et ce qui est mauvais. Alors, à plus forte raison, lorsqu'il s'agit d'une autre personne, d'un imam, d'un sage ou d'une autorité, nous devons faire preuve de retenue et de respect.

Je tiens à préciser une chose : lorsqu'un religieux parle, il ne doit pas être considéré automatiquement comme quelqu'un qui défend une personne ou un camp.

La religion n'est pas la politique. La religion, c'est la vérité et le devoir du religieux est de rappeler ce qui est juste, d'ordonner le bien et de condamner le mal. Donc, lors-

qu'un religieux donne un conseil, nous devons apprendre à écouter le contenu de ce conseil au lieu de répondre par l'insulte. Si nous ne sommes pas d'accord, nous pouvons discuter, argumenter et donner notre point de vue. Mais l'insulte ne doit jamais être notre réponse. » Comment peut-on dénoncer une erreur sans tomber dans l'insulte ? Oustaz Mohamed Ramadan Bah répond : « Vous savez, nous sommes tous des êtres humains.

Personne n'est parfait. Un simple citoyen peut se tromper, un intellectuel peut se tromper, un journaliste peut se tromper, une autorité politique peut se tromper et même un religieux peut commettre une erreur. Le fait d'être imam, prédicateur, sage ou responsable ne signifie pas qu'on est incapable de se tromper. Nous devons donc faire la différence entre corriger une erreur et humilier une personne. Lorsqu'on constate qu'un imam a dit quelque chose qui n'est pas correct, ou qu'un religieux a posé un acte qui nous semble contraire à la religion, la première chose à faire n'est pas d'aller sur les réseaux sociaux pour l'insulter. Il faut l'approcher. Il faut lui parler avec respect.

Il faut lui dire : « Mon frère, vous avez dit ceci, vous avez fait cela,

est-ce que vous pouvez revoir cette question ? Voici les arguments que j'ai. » C'est cette manière de faire qui peut permettre à la personne de comprendre et éventuellement de corriger son erreur. Parce que lorsqu'on corrige quelqu'un en privé, cette personne peut accepter le conseil sans se sentir humiliée.

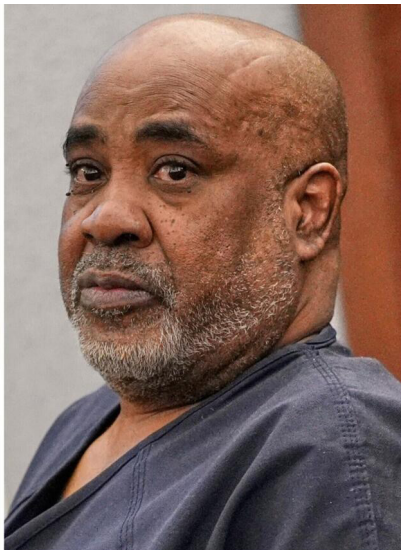
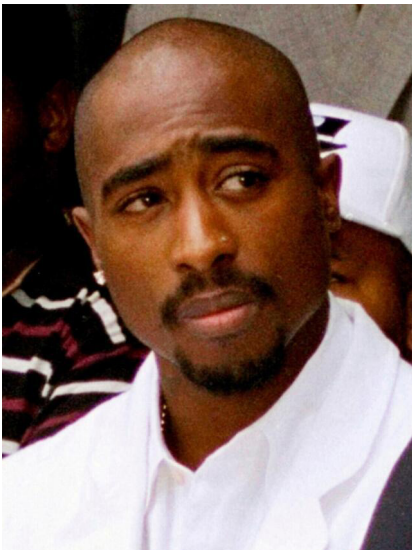
Mais si vous l'exposez publiquement, si vous l'insultez devant des milliers de personnes, elle peut naturellement se sentir attaquée et se mettre sur la défensive. Même dans une mosquée, lorsque vous voyez votre frère commettre une erreur, vous pouvez l'appeler à part et lui expliquer tranquillement ce qui ne va pas. Vous pouvez lui dire : « Mon frère, il y a telle chose que tu dois revoir. Ce comportement n'est pas bon. » Il y a beaucoup plus de chances qu'il accepte votre conseil.

Le problème aujourd'hui, c'est que certaines personnes pensent que parce qu'elles sont derrière un téléphone, elles peuvent tout dire. Elles pensent qu'elles peuvent insulter n'importe qui parce qu'elles sont cachées derrière un écran. Mais ce n'est pas ainsi que fonctionne la responsabilité. »

Une synthèse de Kéfina Diakité

États-Unis

30 ans après le meurtre de Tupac Shakur, un ex-chef de gang devant la justice lors d'un procès historique



Le 13 septembre 1996, le rappeur américain Tupac Shakur mourait après avoir été touché par des tirs quelques jours plus tôt en pleine rue à Las Vegas. Et 30 ans plus tard, un procès s'ouvre lundi 10 août pour tenter de résoudre ce meurtre. Duane Davis, dit « Keefe D », ancien membre du gang des Crips, est accusé d'avoir organisé et participé à cet assassinat jamais élucidé.

Dans les années 1990, **Tupac Shakur est l'un des rappeurs les plus connus de la planète**. Son meurtre, alors qu'il circulait en voiture à Las Vegas dans la nuit du 7 septembre 1996, est donc particulièrement scruté, rapporte notre correspondant à New York, **Gwendal Lavina**.

Mais pendant des années, l'enquête piétine : les quatre occupants de la Cadillac blanche qui transportait le tireur restent introuvables. Le meurtre est alors devenu l'un des « cold cases » les plus célèbres des États-Unis, objet de

débats sans fin entre fans de musique. Mort à 25 ans, « 2Pac » était une figure clé de la fameuse rivalité entre les scènes rap de la côte ouest et la côte est des **États-Unis**.

Avec ses tubes « *California Love* » et « *All Eyez on Me* », déclamés sur des mélodies mêlant groove et grosses basses, ce fils d'une membre des Black Panthers incarnait le mauvais garçon de la « *West Coast* ».

Le mystère a toutefois commencé à se dissiper ces dernières années puisque « Keefe D », ancien trafiquant de drogue et ex-chef de gang, a affirmé à plusieurs reprises publiquement être impliqué dans l'assassinat du rappeur sur fond de rivalités. Dans ses mémoires publiées en 2019, « Keefe D » écrivait avoir participé à l'expédition meurtrière avec d'autres membres de son gang des Crips, de Compton, un quartier de Los Angeles.

« **Keefe D** » plaide non coupable

Arrêté en 2023, l'homme de 63 ans est accusé d'avoir fourni l'arme qui a servi à tuer Tupac. Les trois autres occupants de la voiture identifiés, depuis, sont décédés. Alors qu'il tenait le même discours lors d'interviews dans les médias, poussant la police à rouvrir l'enquête, « Keefe D » plaide non coupable aux accusations : il affirme que le coauteur de ses mémoires les a romancés pour vendre son livre et se mettre en avant.

Le procès prévu pour durer quatre semaines permettra peut-être de conclure cet épisode de la culture urbaine américaine.

Duane « Keefe D » risque la prison à perpétuité incompressible. Quel que soit le verdict, il est peu probable qu'il satisfasse les proches de Tupac Shakur. En mai, son demi-frère a déposé une plainte au civil dans laquelle il estime qu'il « reste des individus impliqués dans le meurtre de Tupac qui, depuis trente ans, n'ont pas été tenus responsables de leurs crimes ». La plainte mentionne notamment la récente mini-série documentaire Sean Combs : L'heure des comptes, où Duane Davis assure dans un interrogatoire de police que P. Diddy lui aurait offert un million de dollars pour assassiner Tupac.

RFI



Rapprochement Algérie-Mali

Les deux pays «ne peuvent plus se tourner le dos»



La normalisation des relations s'accélère entre l'Algérie et le Mali. Le Premier ministre Sifi Ghrieb a invité dimanche 9 août son homologue malien, le général de division Abdoulaye Maïga, à effectuer une visite en Algérie lors d'un entretien téléphonique. Selon le communiqué algérien, les deux dirigeants ont exprimé leur « volonté de dynamiser les relations bilatérales » et de « revitaliser la coopération dans divers domaines ».

Ce nouveau pas intervient après le rétablissement des relations diplomatiques le 10 juillet dernier, et la réouverture de l'espace aérien fermé après l'incident du drone malien abattu par l'armée algérienne. Les deux pays ont du retard à rattraper après 15 mois de crise.

« Maintenant, ça va aller vite parce que le Mali et l'Algérie ont des intérêts communs et ils ne peuvent plus continuer à se tour-

ner le dos à un moment où les tensions s'accumulent sur un certain nombre de dossiers communs, sur la gestion des groupes terroristes dans le Sahel et le Sahara », explique Kader Abderrahim, maître de conférences à Sciences Po et spécialiste du Maghreb.

« Et puis, il y a des politiques davantage diplomatiques, de rapprochement qui sont nécessaires. On voit bien que Moscou, la Russie, a joué un rôle très important pour convaincre les deux parties de retrouver la voie diplomatique et de stabiliser le front sahélien - qui est devenu une menace à la fois de stabilisation pour l'ensemble des pays du Sahara et du Sahel, mais qui menace aussi les intérêts, notamment pour la présence russe dans la région », explique l'auteur du livre Géopolitique de l'Algérie, aux éditions Bibliomonde.

RFI

Apprentissage et formation professionnelle

Lancement d'une Unité Mobile de Formation (UMF)

La Direction nationale de l'Apprentissage et des Formations professionnelles post-primaire et post-secondaire (DNAFPFPPS), vient d'être dotée d'une Unité Mobile de Formation (UMF), grâce à l'appui de l'UNICEF-Guinée. Une Direction relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle.



Au cours de la cérémonie organisée à cet effet, Mamadou Hassimiou Souaré, directeur national de l'Apprentissage et des Formations professionnelles post-primaire et post-secondaire, a déclaré : « Cette cérémonie constitue un moment important pour notre Département. Elle traduit une volonté claire : rapprocher davantage la formation professionnelle des populations et, particulièrement, de notre jeunesse. L'accès à la formation ne doit pas être limité par la distance ou par l'éloignement des structures classiques. Lorsqu'un jeune ne peut pas facilement se rendre vers la formation, c'est à la formation de pouvoir aller vers lui. D'où l'importance de l'acquisition de cette Unité Mobile de Formation »

Et d'ajouter : « La formation sera essentiellement pratique. Les ap-

prenants interviendront dans le cadre de chantiers-écoles au sein de deux établissements primaires publics. À l'École primaire de Nongo, dans la commune de Lambanyi, les apprenants en électricité bâtiment participeront à l'électrification de six salles de classe. Ceux de la filière plomberie sanitaire interviendront, quant à eux, à l'École primaire de Yimbaya Tannerie, dans la commune de Matoto, pour la remise en état du bloc de latrines »

Pour sa part, Lisa Kim, représentante de l'UNICEF, partenaire technique et financier de cette initiative, a indiqué : « La Guinée regorge d'un nombre élevé d'enfants hors du système éducatif. La formation professionnelle des jeunes guinéens est envisagée comme une approche alternative de réinsertion par les métiers pour offrir à ces

adolescents un avenir meilleur... Ce camion est une véritable école. Il est équipé d'un atelier complet pour la chaudronnerie, de chaises et de tables-bancs pour au moins dix élèves à la fois. Six caisses pédagogiques contenant tous les outils pour les activités pédagogiques et une tente pour abriter les apprenants et les moniteurs. Il y a également un groupe électrogène pour s'assurer que les activités pédagogiques pourront se tenir à tout moment, sans interruption. »

Dans son intervention de circonstance, Julien Bongono, secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, a dit ceci : « Nous venons de lancer l'Unité Mobile de Formation pour la première fois dans notre pays, débutant ainsi la caravane de formation qui va commencer par Conakry. Nous l'avons rappelé dans nos différentes interventions : cette unité mobile de formation a surtout pour but de rendre la formation accessible, afin que les jeunes vivant dans des zones enclavées puissent y avoir accès et ainsi changer de paradigme. Cette vision promeut la territorialisation et l'accessibilité des formations sur toute l'étendue du territoire, et croyez-moi, cette unité mobile remplit parfaitement ces deux rôles. Non seulement elle rend la formation accessible partout sur le territoire, mais elle s'adapte aussi aux réalités locales. »

Sadjo

Vacances parlementaires

L'appel de l'honorable Mohamed Nabé aux députés

Selon l'honorable Mohamed Nabé, les vacances parlementaires (du 15 juillet au 5 octobre 2026) doivent être mises à profit par les députés pour regagner leurs localités respectives afin de rester au contact des populations et de recueillir leurs préoccupations.



« Le calendrier des députés prévoit que l'Assemblée nationale se trouve actuellement en vacances. La session unique ordinaire se déroule du 5 octobre au 15 juillet. Toutefois, une session extraordinaire a permis de prolonger les activités parlementaires au mois de juillet.

Les députés sont donc en vacances jusqu'au 5 octobre, date de la rentrée parlementaire, sauf en cas de convocation exceptionnelle », a indiqué l'honorable Mohamed Nabé, qui fait remarquer que ce retour dans les circonscriptions est une mission visant à renforcer le lien entre les élus et les populations.

A rappeler que les députés élus sur la liste nationale disposent d'une certaine liberté quant au

choix des localités à visiter. Pour leur part, les députés élus au scrutin plurinominal sont rattachés à des circonscriptions bien définies. Pour l'honorable Mohamed Nabé, il faut aller à la rencontre des populations afin d'identifier leurs principales préoccupations et de faire remonter leurs besoins au niveau de l'institution parlementaire.

« Pendant les vacances parlementaires, les députés ont l'obligation de se rendre dans leurs localités pour remercier les populations, mais surtout pour recueillir leurs préoccupations, leurs besoins et leurs aspirations, afin de dresser un rapport consolidé des problèmes de chaque localité », a-t-il confié. Il s'est par ailleurs prononcé sur l'octroi très prochainement de véhicules aux parlementaires. Des véhicules qui ne devraient pas faire l'objet d'un remboursement, comme le prévoit la nouvelle Constitution. « L'actualité récente concerne également l'octroi de véhicules aux députés par le gouvernement, à travers le chef de l'État. Il s'agit d'une disposition prévue par la Constitution, qui garantit un véhicule par député », a-t-il martelé.

Mamadou Oury

Événements de Zogota

Les victimes toujours dans l'attente de leur indemnisation

Selon Africaguinee.com, quatorze ans après les événements tragiques survenus dans la nuit du 3 au 4 août 2012 à Zogota, dans la préfecture de Nzérékoré, le souvenir reste encore douloureux pour les habitants de cette localité. Six personnes avaient été tuées lors de l'intervention des forces de défense et de sécurité, selon les éléments retenus ultérieurement par la Cour de justice de la CEDEAO.



Le 4 août 2026, rapporte le site d'informations, citoyens, familles des victimes et ressortissants de Zogota venus de plusieurs villes se sont retrouvés dans le village pour commémorer la mémoire des disparus. Pour Thomas Kolié, ressortissant de Zogota, cette date reste « historique » pour la communauté. « Le 4 août 2012 fut une date historique pour le village. C'est la date à laquelle des individus sont venus attaquer le village en pleine nuit. À leur retour, on a trouvé cinq corps sur place. Il y a eu des blessés et, plus tard,

une autre personne a succombé à ses blessures », témoigne-t-il.

Depuis cette tragédie, les habitants de Zogota se retrouvent chaque année pour rendre hommage aux victimes. Mais cette année, la commémoration a connu une particularité.

Selon Thomas Kolié, les habitants ont organisé une marche pacifique jusqu'au lieu où reposent les victimes. Une marche effectuée dans le calme et le silence, avant des prières et des cérémonies en mémoire des disparus.

« On a l'habitude d'aller simplement se placer sur la tombe des personnes disparues, de prier et d'organiser une veillée. Mais cette année, la particularité est qu'il y a eu une marche pacifique du petit village jusqu'au niveau de la tombe. On a calmement marché, sans bruit, jusqu'à notre arrivée. Nous avons ensuite poursuivi avec des prières », explique le ressortissant de Zogota.

Au-delà de la commémoration, les conséquences du drame continuent de peser sur les familles des victimes. Thomas Kolié évoque notamment les veuves et les enfants qui, selon lui, vivent encore les conséquences de la disparition de leurs proches.

« Ça fait très mal quand une famille n'est pas au complet. Dès que le père de famille qui avait en charge la famille n'est plus là, ça devient un problème pour la maman. Il y a des enfants qui étaient à l'école et qui n'ont pas pu continuer leurs études à cause de l'absence de

l'un de leurs parents », déplore-t-il.

La commémoration du 4 août n'est donc pas réservée aux seules familles des victimes. Notables, responsables du district, habitants et ressortissants vivant à Nzérékoré, Conakry ou encore à l'étranger prennent part à cette journée.

« Cela ne concerne pas seulement les familles des victimes, ça concerne tout le village. C'est pour cela que même les ressortissants qui résident ailleurs viennent pour la commémoration de cette journée », explique Thomas Kolié. Pour lui, le drame a profondément marqué l'ensemble de la communauté. « Dans le village, nous vivons en harmonie. Si aujourd'hui c'est ton ami, demain ça peut être toi. Donc, tout le monde est concerné », estime-t-il. Zogota reste par ailleurs associé à un important potentiel minier. Avant l'arrêt des activités, le projet minier constituait une source d'espoir pour une partie de la jeunesse locale. Thomas Kolié souhaite aujourd'hui une éventuelle reprise des activités dans de meilleures conditions, notamment pour favoriser l'emploi des jeunes.

« C'était une bonne opportunité

pour cette jeunesse de Zogota. Certains étaient employés, tandis que d'autres étaient encore dans les études ou apprenaient un métier. Aujourd'hui, beaucoup ont terminé leurs études ou leurs formations. Nous espérons que cette société reviendra dans les meilleures conditions afin de donner de l'emploi à cette jeunesse », plaide-t-il.

En attendant une issue définitive du dossier judiciaire et l'éventuelle indemnisation des victimes, Zogota continue de porter le souvenir de cette nuit du 3 au 4 août 2012. Chaque 4 août, la communauté se rassemble pour honorer ses morts.

Et derrière les cérémonies de mémoire demeure une revendication : que justice soit pleinement rendue aux victimes et que les familles qui portent encore les conséquences du drame puissent enfin bénéficier des réparations qui leur ont été accordées par la justice., rapporte le site Africaguinee.com.

Sadjo



Yémen

Pourquoi les Houthis ont-ils fait le choix d'un regain de tensions avec l'Arabie saoudite?



Au lendemain de leur offensive la plus meurtrière de ces quatre dernières années contre les forces gouvernementales soutenues par Riyad - elle a fait 58 morts parmi les soldats yéménites -, les Houthis ont mené de nouvelles attaques dans laquelle huit nouveaux militaires et deux civils ont été tués, vendredi 7 août. Soutenus par l'Iran, les rebelles chiites ont réactivé le mois dernier un conflit gelé depuis quatre ans.

arrachée par l'ONU avec l'Arabie saoudite intervenue pour soutenir le gouvernement du pays, les rebelles Houthis y ont réactivé la guerre depuis le mois dernier.

Le regain de tensions remonte au 13 juillet. Ce jour-là, un avion civil iranien de la compagnie Mahan Air cherche à atterrir à l'aéroport de Sanaa contrôlé par les Houthis depuis plus d'une décennie, mais un bombardement l'en empêche.

Ils font ces derniers jours un retour en force dans le grand chaos du Moyen Orient : alors que le conflit au Yémen était en sommeil depuis quatre ans et la trêve

Attribuant cette attaque au gouvernement d'Aden appuyé par Riyad, les rebelles ripostent rapidement en bombardant l'aéroport saoudien d'Abha avant d'annoncer, le 20 juillet, un blocus maritime et de s'en prendre aux pétroliers saoudiens circulant en mer Rouge.

Un soutien iranien renforcé

Cette offensive est rendue possible par le soutien continu de Téhéran, explique Mayssa Shujaa Al Din, chercheuse au sein du groupe de réflexion indépendant Sana'a Center. « *Les Iraniens ont intensifié la contrebande d'armement vers les Houthis ces derniers mois* », décrypte-t-elle, ce qui leur a permis de reconstituer une bonne partie de leurs capacités détruites lors des opérations militaires américaines contre leurs entrepôts stratégiques, notamment leurs **lance-missiles**.

Piliers de « *l'axe de la résistance* » iranien à qui la confrontation entre l'Iran et les **États-Unis** a redonné un rôle régional, les Houthis poursuivent également leurs propres objectifs. Ils cherchent notamment à obtenir des concessions

politiques et **économiques** de l'Arabie saoudite qui a par ailleurs renforcé ses positions dans le pays après avoir chassé les troupes émiriennes qui se trouvaient dans le sud en début d'année - ce que les Houthis jugent inacceptable. Depuis la trêve de 2022, la question des salaires des fonctionnaires vivant dans les zones contrôlées par les rebelles n'a, en effet, jamais été réglée, tandis que la pression populaire s'accroît dans un pays déjà plongé dans l'une des pires crises humanitaires au monde.

Riyad veut avant tout éviter une escalade

Face à cette nouvelle donne, quelle peut être la réaction des Saoudiens qui considèrent le Yémen comme leur pré carré ? Pour Sultan Batis, chercheur **yéménite** en relations internationales, ces derniers vont avant tout chercher à éviter une escalade. « *L'Arabie saoudite ne recherche plus une victoire militaire décisive, mais s'efforce de neutraliser toute menace afin de protéger sa sécurité nationale et son projet économique Vision 2030* », explique-t-il.

Selon lui, Riyad n'a en effet pas d'obstacle idéologique à une coexistence avec les Houthis si de solides garanties de sécurité lui sont apportées. Cette orientation est visible depuis l'entrée de **l'Arabie saoudite** dans les négociations en 2021 et dans le cadre de la « feuille de route ».

Au demeurant, les Houthis savent que Riyad souhaite « *gérer seul le dossier yéménite* », reprend Sultan Batis. À l'aune de cette situation, ils utilisent donc le blocus comme « *un outil de chantage extrême* » analyse encore le chercheur, pour qui les rebelles « *ne cherchent pas une guerre totale, mais tentent d'augmenter le coût de la menace pour contraindre Riyad à faire d'importantes concessions politiques et économiques avant la signature de tout accord futur* ».

RFI



Mali

A l'ouverture de son procès, l'animateur radio Ras Bath rejette les accusations d'atteinte aux institutions



Au Mali, le célèbre chroniqueur Youssouf Bathily, alias Ras Bath, et une activiste malienne « *contre la vie chère* » comparaissent depuis lundi 10 août devant la cour d'appel de Bamako pour plusieurs chefs d'inculpation dont « *association de malfaiteurs, atteinte au crédit de l'État, de ses institutions et de ses gouvernants* ». La première journée de procès a tourné autour des audios présentés comme des éléments de preuve contre le chroniqueur et activiste.

cioux le président du tribunal : « *Reconnaissez-vous les faits d'association de malfaiteurs et d'atteinte au crédit de l'État qui vous sont reprochés ?* » Le chroniqueur politique sur une radio-télé privée locale répond : « Non ! » Physiquement il a plutôt maigri, mais le ton reste ferme après trois ans de détention préventive.

À ses côtés, il y a une autre prévenue, l'activiste malienne plus connue sous le surnom de Rose.

À la barre **Youssouf Bathily**, dit « **Ras Bath** », écoute silen-

Contre « la vie chère au Mali »
Dans des sorties sur les ré-

seaux sociaux, elle dénonce « *la vie chère au Mali* ». « Mon but était d'avertir les autorités sur la hausse des prix des produits de première nécessité », a-t-elle déclaré à la barre pour se défendre.

Ras Bath l'ayant dans le passé, à deux reprises invité à ses émissions, l'accusation a tenté de démontrer que les deux prévenus étaient en association pour renverser les institutions de la République.

La défense a protesté avant d'exiger l'annulation dans la procédure des audios présentés comme des éléments de preuve contre le chroniqueur et l'activiste. À la fin de l'audience, dans la cour du tribunal, Ras Bath a été porté en triomphe par ses partisans qui scandaient : « Libérez Ras Bath ». Le poing levé, il a remercié le public. Le procès de Ras Bath se poursuit ce mardi 12 août.

RFI



Sénégal

Session parlementaire sur fond de rivalité entre le président de l'Assemblée et le chef de l'État



Au Sénégal, le président de l'Assemblée nationale Ousmane Sonko a ouvert, ce lundi 10 août, la première session extraordinaire de l'année. L'ordre du jour est chargé. Ces quinze prochains jours, les députés vont se pencher sur cinq textes de loi en tout. Deux de ces textes, portés par la majorité Pastef, seront examinés en procédure d'urgence. Très politiques, ils prolongent de nouveau dans l'hémicycle le face-à-face entre le camp d'Ousmane Sonko et celui de Bassirou Diomaye Faye.

De nouveau, le Pastef remet sur la table la modification de l'article 37 de la Constitution. Elle obligerait le chef de l'État à déclarer son patrimoine en fin de mandat et non plus seulement à son arrivée au pouvoir. La mesure figurait déjà dans la révision de la loi suprême adoptée, fin juin, par les députés,

révision aussitôt **invalidée par le Conseil constitutionnel**, un revers pour le camp d'Ousmane Sonko.

L'autre proposition de loi du Pastef vise à encadrer les crédits spéciaux, aussi appelés « fonds secrets », du nom de ces enveloppes versées à la présidence et à la primature. L'idée est de mieux les contrôler, avec par exemple un droit de regard exercé par une commission restreinte de députés. Sujet de discordance entre **Ousmane Sonko et Bassirou Diomaye Faye**, ce dossier avait précipité leur rupture, en mai dernier.

Derrière ces deux textes, Moussa Diaw, professeur en sciences politiques à l'université Gaston Berger de Saint-Louis, estime que le « *Pastef veut forcer le président à rendre des comptes* », à l'heure où Bassirou Diomaye Faye finance **son nouveau parti, Kiiraay**.

Au-delà de ce volet très politique, les députés se pencheront également sur trois projets de loi initiés par le gouvernement : le Code de la sécurité sociale, le Code du travail et enfin une loi pour la sécurité numérique, un sujet jugé prioritaire. Depuis octobre dernier, trois institutions sénégalaises ont été victimes de cyberattaques.

RFI